



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

22016039

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

27 JAN. 2022

Pou Greffier

N° d'entreprise : 0443 769 951

Nom

(en entier) : COLINATEUR

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : rue Joseph Bouché, 66 -- 5310 EHEZEE-BOLINNE

Objet de l'acte : MODIFICATION EXERCICE

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gaëtan QUENON à TOURNAI (Marquain) le 17 décembre 2021, enregistré, que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COLINATEUR s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour qu'il se clôture désormais au 31 décembre de chaque année.

L'article 30 des statuts sera modifié en ce sens.

L'exercice social actuellement en cours, ayant commencé le 1er juillet 2021, se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

En fonction de la première résolution, l'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire, laquelle se tiendra désormais le PREMIER MARDI du mois de JUIN à 17H00.

L'article 19 des statuts sera modifié en ce sens.

La prochaine assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra donc en juin 2023.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux résolutions qui précèdent, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Gaëtan QUENON, Notaire.

Déposés en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/02/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).